

Amicale Laïque de Villedoux

A partir du 6 juin 2020, Votre Bibliothèque vous propose une réouverture tous les samedis de 9 à 12 heures.

PORT DU MASQUE VIVEMENT RECOMMANDÉ !

Retours et emprunts de vos livres

Adultes : limité à 2
Enfants : limité à 1 (un adulte restant auprès de son enfant)

A l'entrée de la bibliothèque, Les bénévoles proposent du gel hydro alcoolique à tous les adhérents.

Temps maximum de présence : 20 minutes
Seul le prêt de livre est ouvert

Présentation des livres choisis à l'accueil
Aucun livre n'est touché par le bénévole, il suffit de nous le présenter afin qu'il soit scanné

déposez vos retours de livres dans la boîte de retour, nous les désinfecterons, les isolerons pendant 3 jours, et nous les remettrons en circulation.

Retrouver les activités des associations sur le site de la commune : www.villedoux.fr

Prendre rendez vous avec

Le Maire :
François VENDITTOZZI

Les adjoints :
David WANTZ : Finances et économie communale
Corinne SINGER : Affaires générales et ressources humaines
Daniel BOURSIER : Environnement, aménagement et travaux
Marie-Christine QUEVA : Cohésion sociale et solidarités
Jean-Philippe TOLEDANO : Jeunesse, culture et vie associative

Le secrétariat :
Accueil en mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et les mardi, jeudi, et vendredi de 13h30 à 16h30
Tél. : 05 46 68 50 88
Emails : servicegeneral@villedoux.fr - urbanisme@villedoux.fr - asvp@villedoux.fr - accueil@villedoux.fr

Retrouvez le bulletin infos et d'autres informations sur la commune sur le site internet : www.villedoux.fr

Numéros utiles

SOS médecins : 36 24 (0,15€/min)
SPA de Lagord, rue de la Guignarderie :
05 46 34 32 03 (Animaux errants sur la commune)
Pharmacie de garde : 32 37 (0,35€/min)
Nous vous rappelons qu'en cas d'urgences, de jour comme de nuit, il vous est recommandé de contacter directement la gendarmerie, en composant le 17.

Cabinet de Kinésithérapie

Le cabinet de rééducation ostéopathie et médecine traditionnelle chinoise a réouvert depuis le 11 mai 2020. Toutes les précautions sanitaires ont été mises en place.

Merci de prendre RDV uniquement par téléphone au : 05.46.35.92.88.

De part les contraintes de salle d'attente, merci de laisser les places de parking réservées aux praticiens libres pour les patients. Valérie DONDAINAS

VILLEDoux

NEWS A VILLEDoux !

UN BOUCHER-CHARCUTIER et un POISSONNIER



| | |
|---------------------------|--------------------------|
| BOUCHER-CHARCUTIER | POISSONNIER |
| "Chez Clément" | "Poissonnerie du Marché" |
| TOUS LES SAMEDIS MATIN | TOUS LES DIMANCHES MATIN |

À côté de la BOULANGERIE

Profitez de votre déplacement pour soutenir nos autres commerçants, comme Le Tabac-Presse "Café des Sports", La Pizzeria "Le Pinocchio", La Boulangerie "Fournil de Villedoux", ainsi que tous les professionnels.

  Suivez-nous sur Facebook : Comité Felavi et visitez notre site : www.felavi.fr

naturopathelarschelle17.com

Mélina Rivert
Naturopathe Iridologue

Consultation sur RDV au 06 12 04 49 89

Etat civil

NAISSANCES

Lila ROMDHANA.....née le 14 février
Ana DE OLIVEIRA.....née le 22 mars
Victoire MOLLÉ.....née le 31 mars
Vahina GROIZEAU LHOMME.....née le 11 avril
Faustine ANDRE.....née le 22 avril

Félicitations aux heureux parents !

Sommaire

- Page 1**
· Edito du Maire
- Page 2**
· Infos générales
- Page 3**
· «Enfance et Jeunesse»
· Ça s'est passé
- Page 4**
· Vie économique
· Nouvelles des associations
· Etat civil

Bloc notes

- **Avant le 17 juillet :**
Penser à rapporter le dossier d'inscription cantine/ garderie/ accueil de loisirs
- **Depuis le 25 mai :**
La mairie a repris sur un fonctionnement inhabituel

Dernière minute

- **Du 1^{er} Juillet au 31 Août 2020 :**
Les containers verts seront ramassés toutes les semaines.
- **Du 10 au 14 Août :**
Fermeture exceptionnelle de la mairie

Villedoux
Juillet - Août 2020 **infos**

Chères concitoyennes,
Chers citoyens,

Je tenais tout d'abord, au nom de l'ensemble des nouveaux élus, à vous remercier de vous être mobilisés pour voter. Compte tenu du contexte difficile, cela démontre votre intérêt pour la vie de la commune et plus généralement pour la démocratie locale.

Nous mesurons à la fois l'honneur qui nous est fait, mais également la responsabilité qui nous incombe pour l'avenir de notre village. Cette responsabilité nous venons de l'appréhender de façon brutale.

En effet nous venons de traverser des semaines compliquées et nous tenions à vous féliciter d'avoir respecté les consignes de sécurité sanitaires et d'avoir eu un comportement exemplaire, aucun décès n'est à déplorer sur notre commune du fait de la Covid-19.

Nous avons pu mesurer l'importance du lien social tant, auprès des plus anciens dont nous avons fait les courses, que des plus jeunes que nous avons accueillis à l'école.

Nous espérons que le confinement s'est bien passé pour tout le monde. Nous espérons que cette période

difficile a été mise à profit pour resserrer les liens familiaux, aider les enfants dans leurs univers scolaires et veiller à la bonne santé de tous.

Le déconfinement a été engagé, pour autant il nous faut rester vigilant. Nous devons réinventer une vie sociale en tenant compte des contraintes qui sont les nôtres. Nous ne doutons pas que l'agilité des villedousais les amènera à créer un nouveau mode de vie en commun.

Nous accompagnerons cette démarche et comptons sur le soutien des associations.

Nous répondrons au quotidien, à vos attentes et mettrons notre énergie et toute notre détermination pour mener à bien les projets indispensables aux besoins communs et de chacun.

Vous pouvez compter sur l'engagement de toute l'équipe et moi-même, pour porter la municipalité et être le Maire qui sera au service de tous.

Le Maire,
François VENDITTOZZI

INFOS GÉNÉRALES

► Nouveaux horaires de la Mairie

Depuis le 25 mai, le service administratif est ouvert au public :

Les lundis, mercredis matins : de 8h30 à 12h30
et les vendredis : de 14h à 17h.

Le secrétariat de la Mairie sera fermé exceptionnellement au public la semaine du 10 au 14 Août 2020.

► Recensement des jeunes de 16 ans

POUR QUI ?

Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.

L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

COMMENT ?

A la mairie de votre domicile. Munissez vous des documents suivants : pièce d'identité française et livret de famille.



► Opération tranquillité vacances

Pour éviter les cambriolages pendant vos vacances, votre mairie a mis en place un dispositif de Tranquillité Vacances.

Ce service a pour but de compléter la surveillance faite par les forces de l'ordre par une patrouille quotidienne par notre A.S.V.P.

Pour bénéficier de ce service, vous devez passer en mairie afin de remplir une fiche de renseignement au moins 72 heures avant votre départ.

Cette fiche est aussi disponible sur le site internet de la commune : www.villedoux.fr

► Entretien cimetière

En octobre 2019 un rappel a été fait sur la réglementation des produits phytosanitaires pour le cimetière.

Conscient de l'aspect général de ce lieu de recueillement, le service technique a procédé à l'engazonnement du sol. Compte tenu des derniers événements le projet reprendra à la période de plantation, cet hiver, afin de végétaliser les entres tombes.



► Pétards et fusées

Un arrêté d'interdiction de lancers de pétards, de fusées et de lanternes volantes a été pris par le maire, arrêté 2017/0627 du 27 juin 2017, non seulement pour le 14 juillet mais pour toute la période estivale. Des procès-verbaux seront dressés en cas de non-respect de cet arrêté.

C'est l'occasion d'attirer une nouvelle fois votre attention sur les dangers de l'utilisation des pétards pendant ou en dehors des fêtes locales. Il est nécessaire de sensibiliser les enfants aux risques qu'ils encourent lorsqu'ils jouent avec des pétards : blessures aux mains, aux visages, aux yeux.

Vous pouvez imaginer ces blessures graves dont ils pourraient être victimes en regardant la photo d'une boîte de coca prise lors de la fête du village, dans laquelle avait été introduit un pétard pour la faire exploser. Le 14 juillet est une période propice à l'utilisation de ces pétards, nous serons très vigilants et nous vous rappelons que l'utilisation de feux d'artifices privés est strictement interdite.

► Réglementation trottinette



► Nuisance sonore

Nous avons été saisis à plusieurs reprises pour des troubles anormaux de voisinage dus à une nuisance sonore abusive de jour comme de nuit. Nous vous rappelons donc que conformément à l'arrêté municipal n° 2016/0613 :

BRICOLAGE / JARDINAGE :

Les travaux de bricolage et de jardinage peuvent être effectués seulement :
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.
Le samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.
INTERDIT DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

ANIMAUX :

Afin de ne pas gêner le voisinage, nous vous remercions de prendre toutes les précautions afin de ne pas laisser aboyer votre chien trop longtemps. Dans le doute prenez contact avec votre voisinage ou avec l'A.S.V.P.

FÊTE, RASSEMBLEMENT, ACTIVITÉ SPORTIVE etc... :
Nous vous indiquons que **les nuisances sonores peuvent se dérouler aussi bien de jour comme de nuit.**

Prévenir ses voisins est un acte de civisme, mais le bruit doit être maîtrisé de façon à ne pas créer un trouble de voisinage que ce soit en plein air ou dans un lieu fermé.

ATTENTION : Une nuisance sonore répétitive, intempestive ou abusive durant les horaires édictés dans l'arrêté municipal peut devenir un trouble anormal de voisinage.

Enfance & Jeunesse



► Accueil de loisirs

Les animateurs accueilleront les enfants du 6 au 31 juillet et du 17 au 31 août inclus.

Pour toutes demandes, merci de vous adresser à :

06 76 90 27 28 ou accueil-loisirs@villedoux.fr

► Inscription cantine / Garderie Accueil de Loisirs pour la rentrée de septembre

Retrouvez le dossier sur le site internet de la commune et sur le portail famille.

Il est à retourner en mairie avant le 17 juillet 2020.

Ça s'est passé

► Gestion de la crise

Dans la commune, les mesures sanitaires ont été appliquées dès le début des annonces nationales.

Pôle administratif : Le suivi des dossiers administratifs a été réalisé en télétravail.

Pôle technique : Les agents ont assuré l'entretien des espaces verts.

Pôle affaires sociales : Le CCAS a mis en place plusieurs actions solidaires régulières sur la commune :

- ° appels téléphoniques réguliers par les élus aux personnes en situation de fragilités
- ° livraison des denrées alimentaires en relation avec le magasin Carrefour de SAINT-XANDRE



L'action a été menée et maintenue pendant toute la durée du confinement par Marie-Christine QUEVA, Isabelle BOURLAND et Eric GALERAN qui se sont adaptés aux besoins de chacun en étant à l'écoute et en restant joignable sur leurs téléphones personnels.

Pôle Animation et scolaire : l'école des Portes du marais a été choisie comme école de regroupement. Les enfants de VILLEDoux et des communes voisines ont été accueillis pour les animateurs et ASEM volontaires.

Commerce : Un boucher et un poissonnier sont venus étoffer l'offre alimentaire offerte par la boulangerie.

► Un été à la maison des jeunes

Les activités ont repris et Marie est très heureuse de pouvoir retrouver les jeunes durant tout le mois de juillet et les deux dernières semaines d'août ! Ces vacances sont un tremplin pour initier de nouveaux projets et animations diverses : pêche, bricolage, sport, veillées...

Pour finir cette année en beauté, les jeunes, avec l'aide d'un artiste graffeur, vont découvrir les arts de rue. Ils participeront à la transformation de la maison des jeunes dont les murs seront décorés par des graffs thématiques.

La maison des jeunes reste toujours ouverte à de nouveaux adhérents, n'hésitez pas à venir nous voir pour découvrir les projets en cours et futurs.

Les adhésions pour l'année 2020/2021 ont démarré pour la rentrée. Pour plus d'infos contacter Marie par mail :

projetjeunes@villedoux.fr
ou par téléphone au 06.76.90.27.28



Le 1er mai

Un brin de muguet a été offert à chaque foyer par la nouvelle équipe municipale. Ce geste été très apprécié dans ce moment si difficile



Le 8 mai

une cérémonie s'est tenue en petit comité formé de M. le Maire et ses adjoints pour commémorer l'armistice, un discours a été prononcé en hommage aux combattants.



Opération un masque pour tous

le 20 mai, les élus ont distribué les masques offerts par le Conseil départemental à tous les Villedousais.

